



Numéro de l'acte	2018-46-FINVD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

FINANCES

QUESTION N°2018 - 46 : FONTINETTES – Affectation de résultat de l'exercice 2017 au Budget Primitif 2018

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 approuvé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement au budget primitif de l'exercice 2018 :

0.00
0.00
4 865.13 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- de voter les dispositions ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 13 avril 2018



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

DEPENSES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	22 172,77 €	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 136,13 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 190,09 €
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	1,68 €	74	Dotations et participations	46 500,00 €
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotation aux amortissements		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur provisions	
042	Opération d'ordre transfert entre section		042	Opération d'ordre transfert entre section	
			002	Résultats reportés	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	64 310,58 €		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	64 690,09 €

DEPENSES DE SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES DE SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
	NEANT			NEANT	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018**

Affiché le 16 avril 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit le treize avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 avril 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Alain RICOUART

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 4 absents excusés avec pouvoir

Monsieur James MUNCK est nommé secrétaire de séance.